

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	48

CONVOCACTION

Datée	du 09/02/24
Affichée	le 09/02/24

OBJET

Convention entre la
Communauté de Communes
des Pays de L'Aigle et INHARI
représentant l'Espace Conseil
France Rénov' en Normandie

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Franck GAULTIER a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absent excusé : Pascal SUARD

Absents : Nathalie RIBAUT, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Hubert GORET, Virginie VIOLET

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, par délibération en date du 15 avril 2021, la CdC a confié à INHARI l'animation du dispositif SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique). Ce service conseille et accompagne les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique, en complément des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui s'adressent prioritairement aux ménages aux revenus modestes.

Cet espace conseil FAIRE « faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique » régional est animé dans le département de l'Orne par la structure choisie par la Région Normandie, à savoir, INHARI. Depuis le 1er janvier 2022, cet espace a changé d'appellation et est devenu « Espace Conseil France Rénov' »

Le recours à l'espace conseil FAIRE régional s'appuie sur la conclusion d'une convention bilatérale entre INHARI et la CdC qui est entrée en vigueur le 1er juin 2021 jusqu'au 31/05/2022. Un avenant de prolongation de cette convention a été conclu jusqu'à la fin 2023.

La convention précise les objectifs et les moyens du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique sur le territoire. Elle comprend également le versement par la CdC d'une contribution à INHARI, au titre du co-financement du dispositif.

Il est proposé une nouvelle convention pour poursuivre ce service jusqu'au 31/12/2024.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,
- Vu la convention nationale de mise en œuvre du programme « SARE » conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les obligés, le 7 mai 2020,
- Vu la délibération n° CP D 20-02-71 du conseil régional en date du 17 février 2020 approuvant le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du programme « SARE » sur le territoire régional au 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans entre l'Etat, l'ADEME et la Région,
- Vu la délibération n° AP D 20-10-8 du conseil régional en date du 12 octobre 2020 approuvant la convention régionale de mise en œuvre du programme « SARE » en Normandie,
- Vu la délibération n° CP D 20-10-92 du conseil régional en date du 15 octobre 2020 validant les candidatures retenues au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « portage des espaces conseils FAIRE régionaux,

- Vu la délibération n° 2021-04-15-108 du Conseil Communautaire en date du 12/04/2021 confiant à INHARI et ses partenaires la réalisation des actes métiers du SARE pour son compte en 2021.
- Vu la délibération n° 2022-10-13-174 du Conseil communautaire en date du 13/10/2022 approuvant l'avenant 1 à la convention avec INHARI au titre de l'année 2023.
- Considérant l'intérêt pour le territoire de prolonger le dispositif SARE jusqu'au 31/12/2024,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **POURSUIT** l'engagement de la CdC des Pays de L'Aigle dans le déploiement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire de la CdC en complément des OPAH,
- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la CdC des Pays de L'Aigle et INHARI, représentant mandataire de l'espace conseil France Rénov' en région Normandie au titre du déploiement du programme « SARE »,
- **VERSE** une contribution de 7 230 € au titre de cette convention dans le cadre du co-financement de l'espace conseil France Rénov' régional,
- **INSCRIT** les crédits au budget 2024
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 26 FEV. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 26 FEV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

